

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

Secrétariat Général du Gouvernement

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**DECRET D/2022/ 0528 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE
STRATEGIQUE DE SIMANDOU**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/0388/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant remaniement partiel du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/0279/PRG/CNRD/SGG du 08 juin 2022 portant création du Comité de Suivi du Projet Simandou ;
Vu le Décret D/2021/0059/PRG/CNRD/SGG du 02 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;
Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement de Transition ;
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;



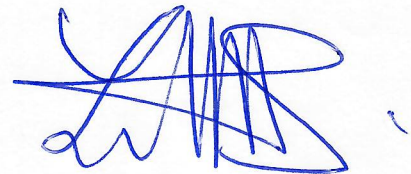
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité Stratégique de Simandou les hauts cadres dont les prénoms et noms suivent :

1. **Colonel Amara CAMARA**, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
2. **Djiba DIAKITE**, Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence de la République (**Président du Comité Stratégique de Simandou**) ;
3. **Moussa MAGASSOUBA**, Ministre des Mines et de la Géologie ;
4. **Lanciné CONDE**, Ministre du Budget ;
5. **Moussa CISSE**, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan ;
6. **Bocar Baïla LY**, Conseiller Principal de la Présidence de la République ;
7. **Alpha Oumar CAMARA**, Conseiller Juridique de la Présidence de la République ;
8. **Djami DIALLO**, Directrice Juridique de la Présidence de la République ;
9. **Ismaël KEITA**, Administrateur Général de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) ;
10. **Bachir CAMARA**, Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret D/2022/0280/PRG/CNRD/SGG du 08 juin 2022 portant nomination des membres du Comité de Suivi du Projet Simandou, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 NOV 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA